



Gagnez une cérémonie de baptême !

La Maison des Rêves est une entreprise d'organisation d'événements privés et propose également un service d'officiant de cérémonies.

Le concours est ouvert jusqu'au 29 octobre 2024 minuit, le tirage au sort aura lieu le 30 octobre 2024

Lieu de célébration

- La cérémonie laïque de parrainage se tiendra dans un rayon de 30km autour du siège de l'entreprise
- Le lieu doit être trouvé par les parents / la famille du baptisé à leurs frais
- La Maison des Rêves peut suggérer des lieux

Clé en main

- La Maison des rêves se charge de proposer des rituels
- Le matériel nécessaire à la cérémonie est pris en charge et conservé par l'entreprise
- La Maison des Rêves met en place un partenariat avec un photographe
- Le déplacement est inclus

Dates

- Après tirage au sort, il vous sera proposé des dates en fonction des disponibilités du calendrier de La Maison des Rêves
- Il sera convenu de 4h de rendez-vous en visio pour préparer cette cérémonie et faire votre connaissance

Cadre

Le parrainage laïc devra être l'unique événement du jour. La cérémonie laïque ne pourra pas être intégrée en totalité ou partie d'un autre événement : anniversaire, mariage, baptême religieux etc...

Le client prendra ses dispositions pour la météo (protection en cas de pluie comme de fortes chaleurs)

L'événement sera intégralement couvert par un photographe exclusif, les personnes présentes ne pourront en aucun cas utiliser d'appareil photo, téléphone ou similaire. Les photos seront offertes au client.

La Maison des rêves et le photographe pourront utiliser les photos à des fins de communication

La décoration de la cérémonie sera supervisée par La Maison des Rêves .

Définition du parrainage laïc

Le parrainage laïc ou baptême laïc : il est complètement hors cadre, purement symbolique MAIS 100% sur mesure.

Il se réalise ni dans un lieu de culte ni dans une institution publique.

Cette cérémonie a pour objectif de célébrer l'arrivée d'un enfant dans une famille, de mettre en avant le passage de la petite enfance à l'enfance (l'âge de raison) ou d'officialiser le rôle du parrain et de la marraine sans passer par un acte de foi.

VALEUR LÉGALE

il n'a pas de valeur légale, les parrain marraine n'ont donc pas d'autorité légitime, même en cas de décès des parents. Même si un professionnel assure la cérémonie et vous fait signer un acte symbolique il n'a pas de valeur juridique.

ÂGE DU BAPTISÉ

Ce concours est proposé pour des enfants entre 4 et 10 ans L'accord parental est indispensable, cependant vous avez le droit de participer au tirage au sort pour un tiers.

Tirage au sort

Obligation de remplir les conditions pour participer

- L'enfant doit avoir entre 4 et 10 ans
- Un responsable légale de l'enfant doit donner son accord
- avoir liké le post Facebook ou Instagram
- avoir partagé en story Instagram ou en publication Facebook l'info du concours
- suivre le profil Facebook ou Instagram
- avoir mentionné 2 amis sous la publication du concours
- Après tirage au sort répondre sous 72h pour valider
- un contrat moral sera établi entre le client gagnant du tirage au sort et l'entreprise La Maison des Rêves sans lequel la prestation ne pourra avoir lieu.

